

Plan de sobriété énergétique

La crise énergétique liée au contexte géopolitique et aux tensions sur le réseau d'électricité génère une explosion des coûts du gaz, de l'électricité, mais aussi du bois-énergie.

Pour la commune, la facture énergétique a quasi doublé en quelques mois, et cette tendance est confirmée au moins pour l'année à venir, diminuant ainsi les capacités budgétaires communales.

Depuis plusieurs années déjà, la commune de Poisat a mis en place une dynamique relative à ses consommations énergétiques : bilans annuels réalisés par l'ALEC (Agence Locale pour l'Énergie et le Climat), analyse de ce retour d'expérience et enfin, entretien et investissement en faveur d'une meilleure maîtrise des consommations. Cet effort n'est pas vain, puisque Poisat est une commune bien positionnée par rapport à la moyenne nationale et au sein de la métropole grenobloise.

Cette crise énergétique nous incite à faire mieux encore. Quelles sont nos marges de manœuvre ? Quels sont les impacts d'une politique volontariste en faveur de la sobriété énergétique ? Politique indispensable à la maîtrise des finances communales, et contributive à l'effort collectif, à l'échelle du pays et de l'Europe, pour garantir l'approvisionnement en énergie cet hiver.

Avant d'en venir aux mesures prises à Poisat, voici un aperçu de la répartition de la dépense énergétique communale :

- le patrimoine, bâti ou non - à savoir les bâtiments et équipements sportifs - constitue la part majeure de la dépense énergétique totale, soit 89 %, loin devant l'éclairage public, 8 % et les transports (carburants), 3 % Ces dépenses énergétiques, toutes énergies confondues (gaz, électricité, biomasse) **concernent pour moitié les espaces dédiés à la petite enfance, à l'enfance et la jeunesse.**

Viennent ensuite à parts quasi égales et représentant, chacun, près d'un quart de la consommation globale :

- **le fonctionnement** propre de la commune ;
- les activités culturelles et associatives.

En conséquence, l'effort à produire doit être réparti entre ces différents postes : les services communaux, les enseignants, comme les acteurs de la petite enfance, se mobilisent. Les associations, quant à elles, sont sollicitées pour s'impliquer dans cet effort collectif.

Pour parvenir à des résultats significatifs, toutes les mesures en matière de sobriété énergétique sont exploitées :

- **supprimer, au moins temporairement, les usages non indispensables.** À ce titre, la salle du 8 mai n'est plus mise à disposition pour des usages ponctuels et privés (hors réservations déjà réalisées) ;

- **ajuster les durées de consommations d'énergie**, pour coller au mieux aux usages ;

- **adapter les consignes de chauffe pour respecter les recommandations officielles tout en s'adaptant aux spécificités des activités et des publics.** Cette adaptation s'accompagne de campagnes de mesures de températures dans les bâtiments, pour s'assurer du bon fonctionnement des systèmes et de **la cohérence entre réglages et température ressentie** ;

- **adapter l'éclairage public.** Vous l'avez certainement déjà constaté, l'éclairage public ne fait pas exception : son fonctionnement a été réduit tout en restant cohérent avec les horaires des transports en commun. C'est un effort d'usage, complémentaire à l'investissement actuellement réalisé pour renouveler les équipements en faveur de solutions plus sobres (conversion à la technologie LED).

Dispositif Écowatt

Nous traversons une crise énergétique liée :
- à l'échelle européenne, à la crise gazière engendrée par le conflit en Ukraine ;
- à l'échelle de la France, aux difficultés de production d'électricité nucléaire provoquées par des avaries détectées sur les centrales ;
- à la sécheresse historique en cours.

Malgré un approvisionnement complexe, la pénurie de gaz est écartée pour cet hiver. En revanche, les scénarios, combinant un hiver froid à une consommation d'énergie importante, sont envisagés et pourraient générer des tensions sur le réseau électrique. Des opérations de **délestage*** pourraient être organisées durant les pics de consommation, sur des durées de 2 h maximum.

Les collectivités seront informées au préalable, entre J-3 et J-1 des intentions de délestage. Pour le grand public, **la plateforme proposée par l'ADEME et RTE, moncowatt.fr**, promeut les écocgestes. Cette plateforme et son application mobile constituent un biais d'information privilégié en cas de délestage du réseau électrique et permet de savoir quand réduire notre consommation.

N'hésitez pas à vous connecter ou à télécharger l'application !

* Le délestage est une interruption volontaire et momentanée de la fourniture d'électricité sur une partie du réseau électrique.